



Lettre du maire : février 2026.

Par cette dernière lettre, la 132^{ème} communication de votre maire s'achève après douze années notre « rendez-vous » mensuel auquel de nombreux Merrisiens sont attachés.

Je remercie tous les conseillers municipaux qui pendant toutes ces années ont distribué cette missive dans vos boîtes à lettres.

Budget 2026.

Avant de quitter mes fonctions je voulais doter la commune d'un budget pour 2026. Las, cette intention est contrariée par une panne informatique d'importance qui touche au niveau national de nombreux postes comptables rendant problématique la paie des agents, le paiement de nos fournisseurs. Je croise les doigts pour que tout revienne à la normale le plus vite possible.

Sachez cependant que d'après les comptes établis, la commune dégage une recette de 275 360.13 euros.

Et bis repetita.

M.Michel Bourel, Conseiller Municipal engage le 28 janvier 2026 une nouvelle procédure auprès du tribunal administratif.

Il conteste :

- Une décision des élus qui lors du conseil municipal du 16 décembre 2025 ont voté au comité des fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 400 euros afin de compenser le déséquilibre financier lors des dernières manifestations liées aux conditions météorologiques défavorables.
- Le paiement par le maire d'une facture de 1 120 euros pour la location des structures gonflables pour la ducasse. Je tiens à rappeler que la mairie a toujours accompagné les associations sur le plan financier et matériel.

Ce nouveau recours entraîne des frais juridiques qui pèse encore une fois sur le budget communal au détriment de projet utile à la population.

Je tiens également à rappeler que cette décision a été adoptée et votée par le conseil municipal.

Routes barrées.

Circuler dans Merris est compliqué, La Breenack Straete restera barrée jusqu'au 30 mai 2026 et la rue du Christ jusqu'à fin mars 2026 ! Prenons notre mal en patience.

Stationnement.

Les communes vont devoir se mettre en conformité pour le stationnement des véhicules à proximité des passages piétons. L'objectif est de sécuriser les piétons par une interdiction de stationnement à moins de cinq mètres des passages piétons dans le sens de la circulation par un marquage au sol horizontal (de type zébra).

La réalisation et le coût seront pris en charge par Cœur de Flandre Agglo. Les travaux seront entrepris dès le printemps 2026.

Manifestation d'ampleur du club de basket.

Notez sur vos agendas que 26 AVRIL 2026 un gros événement sportif est organisé par le club de basket dans le complexe sportif communal. Au programme : démonstrations de 3x3, promenades en poneys, châteaux gonflables, coaching handicap, repas, musique etc.

Commerce : le Panier Flamant.

Un primeur ambulant sera à votre disposition chaque vendredi place de l'église de 8h30 à 18 hres.

Elections municipales.

Elles se dérouleront le 15 mars 2026 en salle des fêtes de 8 heures à 18 heures. La vie locale et votre quotidien dépendent en grande partie de vos élus, de votre maire et des conseillers communautaires.

Voter est donc un acte important et je vous attends en nombre.

Dans un peu moins d'un mois une nouvelle équipe travaillera pour le bien du village.

Pour ma part sachez que durant ces douze années mon seul but aura été de servir, de développer le village, de le doter de nombreux équipements et de faire de Merris un beau village où il fait bon de vivre.

Je vous quitte avec le sentiment d'avoir rempli ma tâche et je vous dis : AU REVOIR.

Bien cordialement.

Votre maire, Yves Delfolie.

